



Pointe à Pitre, le 8 novembre 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce jour 8 novembre, le pôle logistique a été bloqué, comme quasiment tous les jours depuis le 15 septembre, empêchant l'entrée des agents de la FAM, blanchisserie, cuisine et magasin, mais aussi des fournisseurs alimentaires du CHU. Comme tous les jours, un constat d'huissier a été dressé à la demande du CHU car ces blocages ont fait l'objet d'une condamnation par le Tribunal judiciaire de Pointe à Pitre par jugement du 13 octobre 2021.

A la différence des autres jours, le CHU a fait intervenir les forces de l'ordre pour dégager l'accès, opération qui s'est déroulée avec succès. Malheureusement, le CHU a constaté que les agents de la cuisine se déclaraient grévistes au moment du déblocage de l'accès. Des assignations ont donc été délivrées aux personnels intéressés.

**L'objectif de l'UTS-UGTG et des grévistes affectés au pôle logistique était clairement d'affamer les patients. Cette prise en otage des patients par des agents hospitaliers est inqualifiable.** La Direction générale donnera les suites qu'il convient à ces comportements très éloignés de l'éthique et des valeurs hospitalières. Une plainte pour mise en danger de la vie d'autrui sera donc déposée dès aujourd'hui par le CHU.

Le CHU présente ses excuses pour la livraison tardive des repas aux patients pris en charge ce jour dans ses murs et assure les patients, leurs familles et leurs proches de sa détermination à tout mettre en œuvre pour assurer une qualité de prise en charge hôtelière et hospitalière optimale.

Le Directeur général

Gérard COTELLON





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### A PROPOS DE LA SITUATION AU CHU

Dans un communiqué de presse de ce jour, le Directeur Général du CHU de Guadeloupe, COTELLON Gérard, voudrait transférer sur le **millier** d'agents du CHUG suspendus, en maladie pour Covid, ou en grève, la responsabilité des dégâts causés par ses décisions, violentes, aveugles et méprisantes.

Il aurait dû s'attendre et s'inquiéter de l'impact sur les soins, la continuité des soins et sur les activités logistiques (**repas, linges, entretien des locaux**) et l'entretien des équipements biomédicaux (**automates de labo, respirateur de la Réa, poste de radio, etc...**) **suite à sa gestion désastreuse de l'obligation vaccinale.**

Nous, agents du CHUG, harcelés, terrorisés, poussés à la mendicité, n'avons que faire des menaces et des plaintes de Gérard COTELLON. Car il doit savoir aussi que nous avons également introduit contre lui des plaintes pour mise en danger de la vie d'autrui...Car jamais depuis le dépôt de notre préavis de grève le 02 Septembre 2021, il n'a daigné organiser le service minimum comme la loi l'y oblige. Et, pour cause, il a misé sur la terreur distillée chez les agents pour les obliger à se faire vacciner et à ne pas suivre la grève. **KÒD A YANM KA MAWÉ YANM.**

Camarades, Travailleurs du CHUG, nou ja mouyé, nou fouben pisé.....**NOU PAKA LAGÉ...**

## PIKI PA FÒS SÉ MALADI É PWOBLEM AN TÈT !

Le Secrétaire de Section de  
l'UTS-UGTG au CHUG

**G.CLAVIER**

Contact : 0690.35.58.13